

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTENY
Séance ordinaire du 19 septembre 2022

ADMINISTRATION GENERALE

Attribution de subventions aux associations

Date de convocation : 13/09/2022

Nombre de Membres

En exercice : 27 - Présents : 16 - Votants : 18 - Exprimés : 18

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Santeny, légalement convoqué le 13 septembre, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de M. Vincent BEDU.

Présents : Éric BAUDE, Karim BELATTAR, Nelly BOTTELLI, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Alain DELAGE, Delphine DESCAMPS, Joël DIAS DAS ALMAS, Victor DIAZ, Flora DURANDEAU, Joël-Robert HANSCONRAD, Renzo MANFREDI, Michèle MEUNIER, Christèle MIGNON, Patrick PICARD, Anne-Charlotte VIGNOLLE.

Absents représentés : Pierre MORIZOT représenté par Joël-Robert HANSCONRAD, Virginie SERANO représentée par Nelly BOTTELLI.

Absents : Laëtitia BOURGITEAU, Valérie MAYER-BLIMONT, Karen NABETH, Pierre GIRARD.

Ne prennent pas part au vote : Vaihere AVAEORU-MOTTA, Sophie DEL SOCORRO, Philippe NAHON, Jean-Luc POUGET, Martine THIRROUEZ.

Mme Nelly BOTTELLI a été élue secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 34-2022

Vu la délibération n° 12-2022 du 21 février 2022 approuvant le Budget Primitif 2022,

Considérant la volonté municipale d'assurer un accompagnement de la vie associative, soit par le biais de subventions au fonctionnement ou de projet, soit par la mise à disposition d'équipements,

Considérant que la commune de Santeny souhaite que les associations santenoises puissent poursuivre l'animation de la ville, développer la coopération citoyenne, favoriser les initiatives collectives, participer à la réussite éducative et scolaire et renforcer l'épanouissement de chacun,

Vu les demandes de subvention transmises par l'Association Santenoise de Tennis de Table (ASTT), Musika l'Image et Ninety four Boxing,

Vu la présentation de ce point à la commission affaires générales, affaires sociales, communication, événementiel et vie locale du 7 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'équipe du groupe Santeny Avant Tout ne prend pas part au vote, et Karen NABETH et Pierre GIRARD ont quitté la salle avant le vote.

Article 1 : décide d'attribuer une subvention de fonctionnement 2022 aux associations suivantes :

Associations	Attributions 2022
ASTT – Amicale Santenoise de Tennis de Table	600 €
Musika l'image	2 000 €
Ninety four boxing	1 000 €
TOTAL	3 600 €

Article 2 : transmet la présente délibération à :

- Madame le Préfet du Val de Marne,
- Monsieur le Trésorier de Boissy Saint Léger

REÇU EN PREFECTURE

le 21/09/2022

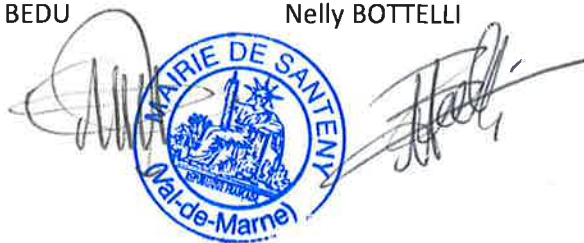
Application agréée E-legalite.com

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Vincent BEDU

Nelly BOTTELLI



REÇU EN PREFECTURE

le 21/09/2022

Application agréée E-legalite.com